Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502958-20251218-DEL_2025_42-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Maugan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2025

Délibération n°2025/42

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Etienne BONNIN, Maire de la commune.

Date de convocation : 05/12/2025

Présent(s-es) : MM. BONNIN Etienne, DARRIGRAND-LACARRIEU Eric, PANNETIER Arnaud, BOUETARD Loïc, DE L'ESPINAY François, SORTELLE Claudine, LEFRANC Françoise, DUVAL Jocelyne. VACHER Céline, , GRABE Olivier, METIVIER Clément, ROUMY Anne.

Procuration(s) : BESNARD Ingrid à ROUMY Anne.

Absent(s-es) : GALBOIS Stéphane, BESNARD Ingrid, LE BRETON Mickaël.

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 12 + 1 procuration
Nombre de membres votants : 13

Secrétaire de séance : DARRIGRAND-LACARRIEU Eric

Objet : Avenant n°1 convention sde35 n°2023-0125

Monsieur le Maire expose : La commune a signé en 2023 une convention portant notamment sur les conditions financières de la réalisation de la rénovation d'une partie de l'éclairage public rue du Morbihan.

Cet avenant a pour objectif d'augmenter le montant du reste à charge de la commune ; La participation de la commune s'élève désormais à 2 748.57€ au lieu de 2 525.16€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Accepte l'avenant n°1 à la convention n°2023-0125 du sde35 et autorise Monsieur le Maire à y apposer sa signature.

Le Maire,

Etienne BONNIN